le monde de la technologie

Revue des ingénieurs et des techniciens supérieurs E.N.P - B.T.S. D.U.T.

Une passion, un métier

Publication trimestrielle éditée par France Intec. Union Confédérale d'ingénieurs et techniciens association reconnue d'utilité publique par décret du 4 février 1922.
Prix de vente au numéro **5** € - Abonnement 1 an : **20** € - Abonnement étranger : **40** €. N° de commission paritaire des publications : 0712 G 81707 - ISSN 1620-865X

france intec

n° 158

JUIN 2012

Publication trimestrielle éditée par France Intec. Union Confédérale d'ingénieurs et techniciens association reconnue d'utilité publique par décret du 4 février 1922.

DIRECTION

Fondateur Directeur Général : Alain SAUSSE
Directeur de la publication : Jean-Pierre COINTAULT
Rédacteur en chef : Alain BONHOMME
Administration, publicité :
106, av. Félix-Faure - 75015 Paris
Tél : 01 45 54 54 54 Fax : 01 45 54 31 63
site : www.france-intec.asso.fr
e.mail : info@france-intec.asso.fr
Conception et Impression :
Imprimerie Jeanne-d'Arc
27, rue G.-Clemenceau - 45500 GIEN
Dépôt légal 2er trimestre 2012
Producteur n° 8622.
Prix de vente au numéro : **5** €
Abonnement 1 an : **20** €
Abonnement étranger : **40** €
N° de commission paritaire : 0712 G 81707
ISSN 1620-865X

Le mot du Président

A la veille des vacances d'été, nous avons rendez-vous en Auvergne, où se tiendront nos journées de l'amitié 2012 – événement tardif cette année à cause d'un printemps électoral chargé, mais en conservant l'espoir d'un soleil radieux qui se fait encore désirer en ce début juin.

La Fédération Auvergne a prévu de joindre l'utile à l'agréable et au-delà d'un programme touristique alléchant, nos amis auvergnats ont organisé une soirée studieuse le jeudi 21 juin sous la forme d'un colloque Ecole/Entreprise où nous aurons le plaisir d'accueillir Madame CAMPION, Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand.

J'invite vivement nos participants aux Journées de l'Amitié à participer à cet intéressant échange destiné à mettre en valeur les actions réalisées en Auvergne en liaison avec l'éducation Nationale pour la promotion de l'Enseignement Technique.

Dans ce cadre, je salue la participation active de FRANCE INTEC à deux événements destinés à promouvoir l'Enseignement Technologique auprès des collèges que sont :

- "les Olympiades des Ateliers scientifiques et Techniques" à MONTLUÇON
- "les Trophées de la Découverte Professionnelle" en Essonne.

dont vous trouverez la relation dans la présente revue.

Je souhaite et attends que ces actions essaiment dans d'autres Fédérations.

Je ne peux terminer ces quelques propos sans évoquer notre 117e Assemblée Générale qui s'est tenue en notre Siège Parisien, en mars, et qui est porteuse de nouvelles contradictoires.

Une gestion saine et rigoureuse devrait nous permettre de voir l'avenir en rose, mais l'absence d'engagement des Anciens et la difficulté de recrutement de Jeunes Adhérents doit inciter au pessimisme si rien n'évolue

A nous de travailler à la recherche des solutions pour pérenniser notre mouvement.

Jean-Pierre COINTAULT

sommaire

1 Les sapeurs-pompiers

- Un peu d'histoire
- Sapeurs-Pompiers du Puy-de-Dôme
  - Organisation administrative ;
  - Configuration du département ;
  - Organisation opérationnelle ;
  - Matériel et casernements ;
  - Devenir sapeur-pompier.

8/9 117e Assemblée Générale de France Intec

- Assemblée Générale du jeudi 24 mars 2012 au siège France Intec
  - Compte rendu de l'Assemblée
  - Rapport moral d'orientation par Jean-Pierre COINTAULT
  - Questions diverses.

10-11 Nos régions

- Auvergne
  - Visite du centre de Secours et d'Incendie de Clermont-Ferrand
  - Signature d'une convention de partenariat entre le rectorat et France Intec Auvergne
- Groupe de l'Essonne
  - Séjour en Normandie et Assemblée Générale

12 Information

- Trophée de la Découverte professionnelle 2012
- Création de l'Institut Mines-Telecom

13 Salon

- Salon Auto China 2012 à Pékin
  - DENZA, une marque pour la chine

13 France Intec

- Bulletin d'adhésion à France Intec
- Carnets
- Consultez nos offres en ligne

Sources : **Infos recueillies lors de la visite du Centre à Clermont-Ferrand**

Les Sapeurs-Pompiers

Par **Bernard JEANNOT** (Limoges 64)
France Intec Groupe Auvergnat

Un peu d'histoire

Un **Sapeur-Pompier** est une personne entrainée à combattre le feu, les inondations et à offrir une gamme de secours de diverses natures. Sa mission principale est de protéger les personnes, les biens et l'environnement.

Le terme **"Sapeur"** vient du fait que les premiers pompiers, au Moyen-âge, n'avaient pas d'autre choix pour sauver le quartier où une maison brûlait, que d'abattre (saper) les maisons alentours pour stopper l'avancée du feu. Dans le Génie de l'armée de terre, un sapeur est un soldat qui utilise une pioche à large bord permettant d'effectuer des travaux de "sape" c'est-à-dire creuser des tranchées.

Le terme de **"Pompier"** vient de la pompe à bras utilisée, bien avant l'apparition des pompes à vapeur puis à moteur à combustion interne, pour éteindre les incendies.

Utilisation d'une pompe au XVIIe siècle

Dans **l'Antiquité**, l'histoire de la lutte organisée contre les incendies commence au temps de l'Egypte et de la Grèce anciennes. Rome et de nombreuses autres villes ont développé de grandes organisations. La première brigade de pompiers romains *(Virgiles urbani)* a été fondée pour combattre le feu au moyen de seaux et de pompes pour transporter l'eau, incluant les ***"Siphones"***, pompes perfectionnées vers -130 avant J.-C., ancêtres de la pompe à bras.

Les ***"Cohortes urbaines"***, crées sous l'empereur Auguste, sont chargées de la prévention et de la surveillance. Il n'est pas connu de système de lutte contre l'incendie en Gaule.

Au **Moyen-Âge**, en Europe, la lutte contre l'incendie était à la charge des habitants eux-mêmes.

Au **VIe siècle** Clotaire règlementa le service des gardes de nuit.

Au **IXe siècle** Charlemagne créa un service obligatoire de veilleurs de nuit.

En France, cette tâche fut confiée successivement au **guet royal**, au **guet bourgeois**, aux **magistrats communaux**.

Une cité de grande taille comme Londres connut d'importants incendies en 798, 982 et 989 ainsi que le "grand incendie de Londres" en 1666.

1672 : Mise au point des premiers tuyaux par l'inventeur néerlandais Jan Van der Heiden. Ils étaient fabriqués en cuir souple et assemblés tous les 15 mètres à l'aide de raccords en laiton.

Fin XVIIe : Apparition de la pompe à bras hippo-attelée ou tirée par plusieurs pompiers, les habitants devant organiser une chaîne humaine pour alimenter la pompe depuis un point d'eau (rivière, fontaine, puits).

1725 : Développement de la pompe à incendie manuelle, par le londonien Richard Newsham. Débit 12 l/s à 40 m de hauteur.

1736 : Création par Benjamin Franklin de la Union Fire Company, première compagnie de volontaires, en Amérique.

1810 : Napoléon 1er créa le premier corps professionnel de sapeurs-pompiers.

1811 : Le 18 septembre Napoléon 1er organisa, par décret, les pompiers de Paris sous la forme d'un corps militaire. C'est depuis cette date que le terme **"Sapeur-Pompier"** est utilisé officiellement.

Actuellement, le combat contre le feu demeure l'attribution de professionnels et de volontaires. Les services du feu des secteurs ruraux ou à faible densité de population se composent essentiellement de volontaires tandis que les pompiers professionnels dominent dans les villes et les secteurs urbains.

La suite de ce dossier va nous montrer comment est organisé un Service Départementa d'Incendie et de Secours, à savoir celui du Puy-de-Dôme, visité le 6 mars dernier à Clermont-Ferrand par le Groupe Auvergnat de France Intec Auvergne.

Corps départemental de

SAPEURS-POMPIERS

du PUY-DE-DÔME

Organisation administrative

Présentation du SDIS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours **(SDIS)** est un établissement public administratif départemental, composé de sapeurs-pompiers professionnels, de sapeurs-pompiers volontaires et de personnels administratifs et techniques. Il met à disposition des maires et du préfet les moyens d'intervention nécessaires à assurer leurs pouvoirs respectifs de police en matière de :

- Prévention et évaluation des risques de sécurité civile ;
- Préparation des mesures de sauvegarde et organisation des moyens de secours ;
- Protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
- Secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes, ainsi que leur évacuation.

Sur le plan opérationnel, le préfet et les Maires, autorités de police administratives, restent responsables de la sécurité, respectivement sur le territoire départemental et communal. Ils disposent à cette fin des moyens du corps départemental de sapeurs-pompiers.

Le **SDIS** est placé sous une double compétence :

- Celle du Président du Conseil d'Administration, responsable de la gestion administrative et financière du service,
- Celle du Préfet, responsable de la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens de secours du département.

Le Conseil d'Administration du **SDIS** est constitué de 23 membres titulaires élus parmi les conseillers généraux, les Présidents d'EPCI et les Maires.

Le Préfet est membre de droit. Budget, plan d'équipement en véhicules ou matériels, construction des casernes, recrutement des sapeurs-pompiers professionnels, renforcement du volontariat, sont autant de décisions prises par ces représentants.

Sur le plan départemental le **SDIS63** est dirigé par un officier supérieur de sapeur-pompier placé sous la double autorité du Préfet pour les missions opérationnelles, de formation et de prévention, et du Président du Conseil d'Administration pour la gestion financière du service.

Le **SDIS** comporte une Direction Départementale comprenant :

- Un État-Major fonctionnel qui assure la gestion de l'ensemble des moyens *(humains, matériels, financiers)*
- Un État-Major opérationnel qui coordonne, organisation, fonctionnement et intervention sur le terrain.

Les missions du SDIS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy-de-Dôme et son corps Départemental de Sapeurs-Pompiers sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence. Ils effectuent également des missions de renfort hors département.

Les personnels

Les Sapeurs-Pompiers professionnels

Dans le Puy-de-Dôme, les sapeurs-pompiers professionnels exercent principalement leur activité en milieu urbain, en complémentarité avec l'action des sapeurs-pompiers volontaires qui se concentrent en milieu rural.

Leur professionnalisme et leur savoir-faire répondent à toutes les exigences. De plus, ils se caractérisent par une spécialisation très forte pour les risques technologiques les plus pointus *(risques radiologiques, chimiques,…)*. Ils sont près de **500** actuellement.

Organigramme du SDIS du Puy-de-Dôme

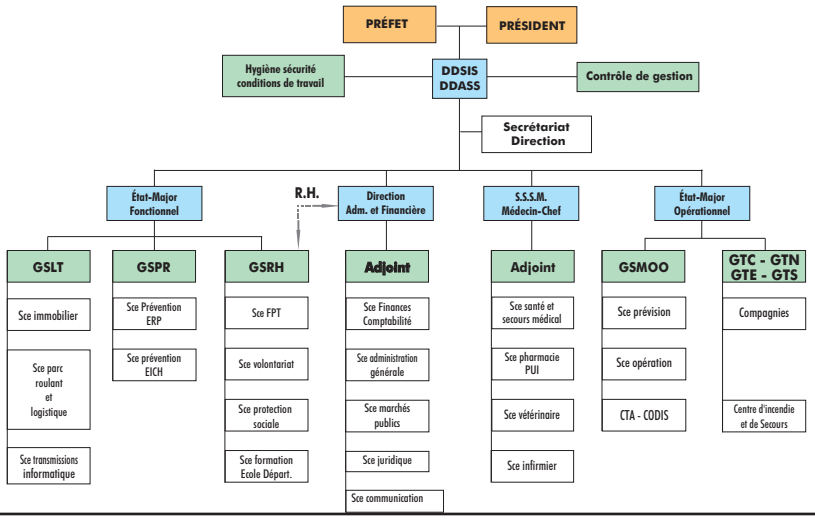

Les Sapeurs-Pompiers volontaires

En s'engageant librement, les sapeurs-pompiers volontaires ont choisi, en marge de leur profession et de leur vie de famille, d'être disponibles et de mettre leurs compétences et leur énergie pour combattre les risques et porter secours.

Ils sont près de **4 500** dans le Puy-de-Dôme. Cela permet d'assurer un maillage serré du territoire.

Ils interviennent surtout hors de l'agglomération clermontoise. La capacité de mobilisation de cette catégorie de personnel permet de disposer d'un effectif important adapté aux situations de crise (inondations, canicule, tempête, feux de forêt, ...).

Les personnels administratifs et techniques

Les personnels administratifs et techniques sont près d'une centaine. Ils assurent la gestion des ressources humaines, des finances, de l'administration générale, des contentieux et de la communication. Les personnels techniques assurent le suivi logistique et technique du matériel d'incendie et de secours ainsi que la gestion de l'immobilier et des transmissions.

Des spécialistes de l'informatique regroupent le traitement des problèmes de ces ceux catégories professionnelles.

Les personnels du S.S.S.M.

Le **S**ervice de **S**anté et de **S**ecours **M**édical est partie Intégrante du SDIS. Il permet d'assurer le suivi médical et d'aptitude des sapeurs-pompiers, de participer à leur formation et de veiller à l'hygiène. Le SSSM regroupe des médecins, pharmaciens, vétérinaires, infirmiers qui ont la qualité de sapeurs-pompiers volontaires.

Configuration du département

Caractéristiques du département

Le département du Puy-de-Dôme est un des plus vastes de France. Les territoires diversifiés donnent un aperçu de ses multiples facettes. Il comprend les cinq bassins d'emploi de Clermont-Ferrand, Riom, Thiers, Issoire et Ambert. Le tissu industriel est diversifié dans les secteurs de l'automobile, l'aéronautique, la santé, l'agro-alimentaire, la sidérurgie, la plasturgie et des industries de sous-traitance pour divers domaines.

Ce département regroupe la moitié des emplois de la région. Maillage routier dense qui irrigue très bien le département qui, avec 4 axes autoroutiers, se trouve relié aux 4 coins cardinaux de la France. L'aéroport est en bonne place en terme de nombre de passagers. Deux parcs naturels régionaux, dont celui des volcans, attirent de nombreux touristes passionnés de nature.

Le SDACR

Un **S**chéma **D**épartemental d'**A**nalyse et de **C**ouverture des **R**isques dresse l'inventaire des risques de toute nature et détermine les objectifs de couverture de ces risques par le Service Départemental et de Secours. Le schéma est élaboré sous l'autorité du Préfet.

C'est un outil de référence qui doit permettre aux autorités en charge des décisions (Préfet et élus du Conseil d'administration du SDIS) de choisir des orientations de couverture opérationnelle et retenir des solutions en terme d'organisation, de dimensionnement et de gestion des ressources humaines et des moyens techniques.

Le **SDACR** répond à un double objectif :

- Fournir des éléments d'analyse permettant d'évaluer l'adéquation des moyens de secours existants à la réalité des risques du Département.
- Permettre d'opérer des choix pour la mise en œuvre des moyens en matériel et en personnel.

Organisation opérationnelle

Les groupements territoriaux

L'organisation territoriale repose sur les groupements, les Compagnies et les centres d'incendie et de secours.

Le groupement territorial a un rôle à jouer :

- Sur un plan général *(organisation, contrôle, coordination…)*
- Dans le domaine opérationnel
- Dans le domaine administratif et financier ;
- Dans le domaine technique ;
- Dans le domaine relationnel ;
- Les groupements territoriaux sont au nombre de quatre : **GTC (centre) GTN (nord) GTE (est) GTS (sud).**

Les compagnies

La compagnie fait partie de l'organisation territoriale du SDIS et de son corps départemental. Elle est placée sous l'autorité d'un chef de compagnie, placé sous la direction du chef de groupement territorialement compétent.

La compagnie a un rôle :

- D'information et communication le chef du GT et les chefs de CIS relevant de la compagnie ;
- De participation au recensement des risques ;
- D'expression des besoins humains, matériels et logistiques
- De coordination des actions de formation, programmation et animation des exercices inter-centres

Les compagnies sont au nombre de dix-sept :

- **Groupement territorial CENTRE :**
  Beaumont, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon, Gerzat
- **Groupement territorial NORD :**
  Pontaumur, Riom, Rochefort-Montagne, Saint-Eloy-les-Mines
- **Groupement territorial EST :**
  Ambert, Thiers
- **Groupement territorial SUD :**
  Besse, Issoire, La Bourboule, St-Amand-Tallende, St-Germain-Lembron, Vic-le-Comte.

Les CIS

Les **C**entres d'**I**ncendie et de **S**ecours sont les unités Opérationnelles territoriales. Ils sont principalement Chargés des missions de secours.

Ils sont organisés:

- Soit en Centres de Secours Principaux (CSP)
- Soit en Centres de secours (CS)

Certains CSP ou CS peuvent disposer d'une unité opérationnelle avancée qui constitue un moyen distant. Ils prennent le nom de Centres d'intervention (CI).

Les unités spécialées

L'évolution des risques a nécessité la spécialisation des sapeurs-pompiers dans des domaines spécifiques :

Unité Mobile d'Intervention Chimique (UMIC)

L'UMIC du Puy-de-Dôme se compose de 2 équipes qui exercent des missions :

- De reconnaissance ;
- D'identification ;
- De décontamination ;

Pour cela, elle utilise les moyens suivants :

La cellule d'Intervention Risques Technologiques (CIRT)

- Prélèvement de produits ;
- Colmatage de fuite ;
- Rétention de produit.

Véhicule d'intervention Risque Technologique

- Détection de source radioactive ;
- Reconnaissance sur produits suspects ;
- Détection, mesure produits chimiques.

VIMD et assistance respiratoire

- Détection de source ;
- Colmatage de fuite ;
- Rétention de liquide ;
- Rétention des gaz et vapeur d'eau.

Unité Cynotechnique

La prise en compte des aptitudes olfactives du chien a permis aux équipes de secours de retrouver rapidement des personnes incapables de répondre aux appels des sauveteurs ou de suivre, en l'absence d'indice visible, l'itinéraire emprunté par une victime.

L'unité cynotechnique a pour missions :

- Les opérations de recherches de personnes en décombres
- Les opérations de recherches de personnes disparues

Le maître chien a élevé et suivi toute la formation du chien. Ils forment un "binôme" indissociable tout au long de la vie du chien. Il n'a que ce maître.

Unité d'Intervention Subaquatique

Les plongeurs sapeurs-pompiers remplissent diverses missions de :

- Reconnaissance ;
- Sauvetage et assistance
- Travaux subaquatiques d'urgence
- Traitement des pollutions et protection de l'environnement
- Prompt secours en milieu hyperbare
- Recherches diverses

Ce véhicule et son matériel permettent aux plongeurs toute intervention subaquatique de surface ou d'immersion.

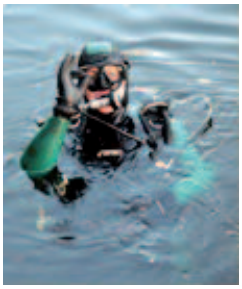

Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP)

La spécialité GRIMP permet d'intervenir en matière de reconnaissance et de Sauvetage dans les milieux naturels et artificiels où les moyens traditionnels des sapeurs-pompiers sont inadaptés, insuffisants ou dont l'emploi s'avère dangereux en raison de la hauteur ou de la profondeur et des risques divers liés aux cheminements.

Les moyens alloués aux sapeurs-pompiers du GRIMP leur permettent :

- Le sauvetage de personnes et d'animaux en milieu périlleux ;
- La reconnaissance pour avis technique ;
- Le transport de personne sur terrain difficile
- Le sauvetage en ravins

Unité de Sauvetage/Déblaiement

L'équipe spécialisée en sauvetage et déblaiement intervient dans le cadre de catastrophes naturelles *(glissements de terrain, les tremblements de terre, les manœuvres de force ….)*, d'explosions, d'effondrement de bâtiments… Elle opère sur des missions spécialisées telles que :

- Le dégagement de victimes ;
- La recherche en décombres ;
- La protection des biens *(étaiement, etc)*.

Les moyens matériels permettent la recherche d'une personne ensevelie, les manœuvres de force, l'étaiement de construction, le découpage divers (béton, acier, …).

Unité Mobile d'Intervention Radiologique (UMIR)

L'Unité Mobile d'Intervention Radiologique est composée d'une équipe d'intervention et d'une équipe de reconnaissance.

Ces équipes interviennent lors de cas mettant en cause des produits radioactifs.

L'UMIR a pour rôle de protéger, reconnaître et recueillir des informations sur le risque, repérer l'origine des émissions radioactives, procéder à la limitation des ses effets, prendre toutes les dispositions pour limiter le transfert de contamination.

Le DICA

Le **D**étachement d'**I**ntervention **C**atastrophe **A**éromobile est destiné à intervenir rapidement sur les lieux d'un séisme ou d'effondrements d''immeubles. Il est organisé au niveau de la zone et s'appuie sur les moyens des SDIS qui composent la zone de défense.

Ces personnels sont spécialisés dans la recherche, la localisation, le dégagement et le traitement d'urgence des victimes.

La CIME

La **C**ellule interservices d'**I**ntervention en **M**ontagn**E** a été créée en 1997 suite à une recrudescence d'accidents pendant la période estivale.

La CIME intervient en zone de montagne, dans une zone supérieure à 800 mètres non accessible aux ambulances et pour les activités de d'escalade et de canyonning.

La CIME regroupe le SAMU, le SDIS, la gendarmerie, et la base hélicoptère de la sécurité civile. Cette cellule est activée en été.

Les services conventionnels

Aéroport

Depuis octobre 1998, le SDIS 63 participe aux missions du **S**ervice de **S**auvetage et de **L**utte contre l'**I**ncendie des **A**éronefs **(SSLIA).**

Les aéroports français sont classés selon 10 niveaux de protection déterminés au regard des avions de classe la plus élevée utilisant l'aérodrome.

L'aéroport de Clermont-Ferrand est au niveau 6 de protection incendie auquel correspond un effectif de 5 SP et 2 véhicules. La capacité d'extinction est de 7 900 L d'eau avec un débit de 4 000 L/mn et 225 kg de poudre.

Le service de téléassistance

Le service de téléassistance, sous l'autorité du service CTA/CODIS, a participé a la mise en œuvre des dispositifs de téléassistance et de téléalarme créés par le Conseil Général du Puy-de-Dôme et la Communauté de Communes de l'Agglomération Clermontoise, en faveur du maintien à domicile des personnes âgées.

Toutes les démarches administratives et financières réalisées dans le cadre de l'acceptation de l'abonné au sein des dispositifs ou de son retrait sont de la compétence exclusive des collectivités précitées.

Activité générale

Dans le cadre de ses compétences, le SDIS exerce les missions suivantes :

Les missions de prévention

Le SDIS assure de nombreuses actions liées à la gestion des risques concernant tout type de construction recevant ou non du public.

Les missions de prévision

La prévision est complémentaire à la prévention. Elle a pour objet l'étude des mesures destinées à prévoir un sinistre et à anticiper sur ses conséquences.

Les statistiques

En 2011, on comptabilise **37 375 interventions.** Dans les 10 dernières années le nombre d'interventions sur accidents de la circulation a été réduit d'environ 50 %. Cela peut s'expliquer par l'amélioration des infrastructures routières, l'amélioration des véhicules, les campagnes de prévention,

et par l'augmentation des contrôles *(vitesse, alcoolisme, ceintures, …)*. On constate également une diminution importante des incendies dans les habitations du fait de l'évolution des moyens de chauffage, des matériaux de construction, des systèmes d'alarme (détecteurs de fumée).

Matériels et casernement

Au numéro **18** les sapeurs-pompiers reçoivent les demandes de secours au **C**entre de **T**raitement des **A**lertes **(CTA)**. Ce centre est juxtaposé au **C**entre de **R**éception et de **R**égulation des **A**ppels **(CRRA)** au numéro **15**, géré par le **SAMU**. CTA et CRRA gèrent ensemble le **112**, numéro d'appel d'urgence européen. Le **CTA** est également juxtaposé au **CODIS** (**C**entre **O**pérationnel **D**épartemental d'**I**ncendie et de **S**ecours)

1986 - L'idée

Décision d'unification du CTA et du CODIS.

1990 - La collaboration

Collaboration **Sapeurs-Pompiers/SAMU** ce qui a conduit à structure unique **15-18**, une des rares foules de ce type en France.Le Centre 15-18 est implanté dans un bâtiment commun au Centre Hospitalier de Clermont-Ferrand.

2000 - Modernisation

Dans un contexte de départementalisation des sapeurs-pompiers, le CTA-CODIS 63 se modernise avec de nouveaux logiciels, une restructuration bâtimentaire, une réorganisation fonctionnelle.

15, 18, 112 : les utiliser efficacement….

Quand composer le 18 ?

→ Incendie ou sinistre *(effondrement d'un immeuble, explosion…)*

- Catastrophe naturelle ou accidentelle *(pollution, inondations,…)*
- Accident ou malaise ***sur la voie publique*** ou autres lieux s'il y a atteinte aux fonctions vitales de la personne.
- Atteinte ou menace grave à l'intégrité des personnes, des biens ou de l'environnement.

Quand composer le 15 ?

→ Numéro d'appel pour les urgences médicales graves *(malaise, douleurs dans la poitrine, intoxication, Coma, etc)* principalement quand le problème survient ***à domicile***.

Quand composer le 112 ?

→ Permet d'accéder aux services secours partout en France et l'Union Européenne.

Les engins

Véhicules de sauvetage et de lutte contre l'incendie :

Fourgons PompeTonne Grande Puissance + Fourgons Pompe Tonne + Fourgons Pompe Tonne Légers constituent les véhicules de base pour Intervention en milieu rural et urbain pour les incendies. Il existe aussi des camions citernes ruraux et des véhicules de première intervention.

En cas de sauvetage ou afin de faciliter l'extinction de feux importants, les **"grandes échelles"** servies par 3 sapeurs-pompiers et dotées d'un parc échelle à développement automatique ou semi-automatique de **24 ou 30 mètres**, permettent d'accéder en sécurité jusqu'au dixième étage d'un bâtiment.

Véhicules de lutte contre les feux de forêts :

Camions Citerne Feux de Forêts, répartis sur l'ensemble du territoire départemental, ils permettent grâce à leur capacité de franchissement d'atteindre des incendies de forêts ou de broussailles. Possédant une réserve d'eau de 2 000 litres, ils sont armés par 4 sapeurs-pompiers.

Ils sont complétés dans leurs actions par des Camions Citerne Feux de Forêts légers et des Camions Citerne Grande Capacité qui apportent au plus proche du sinistre l'eau nécessaire.

Véhicules de secours à la personne :

Véhicules de Secours aux Asphyxiés et aux Blessés, et Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes, dotés d'équipement sanitaire et médico-secourisme, permettent la prise en charge de toute personne par une équipe d'au moins trois secouristes, renforcée d'un médecin ou d'une équipe du SAMU.

Lors de grave accidents de la circulation on peut y adjoindre du matériel de désincarcération qui est à demeure dans des Véhicules de Secours Routier avec remorques.

Lors d'opérations impliquant de nombreuses victimes, un Poste Médical Avancé peut être mis en œuvre grâce à 3 structures gonflables et modulables.

Véhicules d'appui et de soutien :

Le SDIS 63 est doté d'un Véhicule de Soutien Logistique qui permet de nourrir les personnels lors d'opérations d'envergure.

Le soutien en eau des grands sinistres s'effectuent au moyen de Dévidoirs Automobiles qui transportent chacun 2 000 mètres de tuyaux d'incendie.

Véhicules spécialisés :

Pour répondre à des situations très spécifiques, le Puy-de-Dôme dispose, pour les secours en milieu aquatique, de véhicules de plongeurs et 10 embarcations. Concernant les risques chimiques, radiologiques et de pollution, ils peuvent être traités avec des matériels situés dans des Véhicules d'Intervention Risques Technologiques, une cellule d'intervention risques technologiques avec tenues anti-acide, anti-gaz, douche de décontamination… et d'une cellule dépollution avec barrage flottant, écrémeur…

La géographie départementale étant très accidentée, un Groupe de Recherche et d'Interventions en Milieu Périlleux peut intervenir soit par la route avec un Véhicule 4 x 4 , soit les airs avec un hélicoptère de la Sécurité Civile.

Véhicules d'interventions diverses :

C''est le véhicule opérationnel polyvalent et de base des sapeurs-pompiers. Ces Camionnettes d'Interventions Diverses sont sollicitées pour intervenir, aussi bien sur des destructions de nids de guêpes que sur des inondations, des bâchages ou encore des arbres obstruant une chaussée…

Véhicules de commandement :

Afin de coordonner l'ensemble des moyens et unités, véhicules pour les officiers de garde groupement et un véhicule Poste de Commandement sont utilisés lors d'interventions importantes.

Véhicules de liaison et de transport :

Des véhicules de liaison hors route de type **4 x 4** et des véhicules de transport de personnes et des véhicules de liaison radio ou utilitaires permettent à chaque instant le déplacement des sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme pour l'ensemble de leur activité opérationnelle, de gestion ou de formation. Une navette distribue chaque jour ouvré, les divers centres d''incendie et de secours.

Les tenues

Les tenues permettent d'assurer la sécurité des personnels dans l'exercice de leurs fonctions.

Devenir Sapeur-Pompier

Sapeur-pompier professionnel

Conditions de sapeur-pompier professionnel 2e classe :

Il faut réussir ce concours pour être inscrit sur une liste d'aptitude qui permet de postuler sur un emploi vacant.

Pour participer aux épreuves de ce concours, il faut :

- Être de nationalité française ;
- Avoir entre 18 et 25 ans ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Mesurer au moins 1,60 m ;
- Satisfaire à des critères d'aptitude physique et médical ;
- Être titulaire d'un des diplômes suivants :
  - BEPC, Brevet des collèges,…
  - Être sapeur-pompier volontaire depuis au moins 3 ans.

Il y a 2 types de concours :

Concours N°1 *(Par voie externe)*

Il faut être titulaire de des diplômes ci-dessus. Le concours se déroule en 3 étapes :

- Les épreuves physiques et sportives éliminatoires non notées ;
- Les épreuves écrites ;
- L'entretien avec un jury.

Concours N°2 *(Par voie interne pour les SPV)*

Il faut être Sapeur-pompier volontaire depuis au moins 3 ans, avoir suivi une formation de SPV 2e classe ou équivalent. Le concours se déroule également en 3 étapes :

- Les épreuves physiques et sportives éliminatoires non notées ;
- Les épreuves écrites ;
- L'entretien avec un jury.

Il existe un concours externe **de lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels**, organisé au niveau national, et qui a lieu une fois par an.

Le niveau requis est Bac + 3 ou équivalent. Les autres conditions pour passer ce concours ainsi que le déroulement sont identiques à ci-dessus.

Quel que soit le concours, les candidats ayant subi avec succès toutes les épreuves sont, inscrits sur une liste d'aptitude nationale pour une durée de 2 ans. Ils doivent alors postuler dans les services d'incendie et de secours afin d'être recrutés. Ils sont alors employés en qualité de stagiaires pour une durée de 12 à 18 mois.

Après sa titularisation, la carrière d'un sapeur-pompier professionnel est celle d'un fonctionnaire territorial.

Il progresse par avancement de grade et/ou échelon.

Sapeur-pompier volontaire

Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés pour une période de 5 ans tacitement reconduite. La première année de l'engagement constitue une année probatoire pendant laquelle il peut être résilié en cas d'insuffisance de l'intéressé.

L'engagement est soumis à différentes conditions :

- Avoir 16 ans au moins et 55 au plus ;
- Jouir de ses droits civiques et n'avoir aucune peine inscrite au casier judiciaire ;
- Satisfaire à des critères d'aptitude physique ;
- Subir un examen médical effectué par un médecin sapeur-pompier ;
- Ne pas être maire d'une commune ou adjoint au maire d'une commune de plus de 5 000 habitants.

Les sapeurs-pompiers volontaires reçoivent une formation initiale en 250 heures sur 3 ans et comprend:

- Une formation au secourisme ;
- Une formation de lutte contre les incendies ;
- Une formation concernant les opérations diverses *(mise en*
- Une formation de culture administrative.

117e Assemblée Générale

MARS Samedi 24 2012

L'A. G. de FRANCE INTEC

Union Confédérale d'Ingénieurs et Techniciens

s'est tenue au siège de l'Association à Paris (15e)

Cette année et pour diverses raison, la tenue de cette Assemblée a été dissociée des Journées de l'Amitié qui se tiendront en Auvergne du 21 au 24 juin. Ce changement a eu pour conséquence une faible assistance limitée aux représentants des Fédérations/Associations.

La séance fut ouverte à 10 heures par le Président Jean-Pierre COINTAULT qui salua l'assistance avec un message d'amitié et de bienvenue.

Le secrétariat de séance fut assuré par Michèle RICHARD. L'assemblée accepta à l'unanimité la proposition du Président d'un vote à main levé, ce qui évita la désignation de scrutateurs.

Pour l'essentiel de cette réunion nous retiendrons :

1 Mandats représentés par Fédérations/Associations

La feuille de présence fait apparaître que 10 Fédérations/Associations sur 13 sont présentes ou représentées porteuses de 41 mandats.

FÉDÉRATIONS/ASSOCIATIONS	MANDATS	Nbre DE MANDATS
AQUITAINE MIDI-PYRÉNÉES	J.-P. PANGAUD	3
BERRY NIVERNAIS CENTRE INTEC	M. RICHARD	1
FRANCE INTEC AUVERGNE	N. BAUSSARON	14
FRANCHE COMTÉ LORRAINE ALSACE	J.-P. COINTAULT	1
GROUPE EX-VZ	A. SAUSSE	2
GROUPE PARISIEN	J. JACQUEMIN	1
ILE-DE-FRANCE INTEC	B. GUIDOUX	7
NORD PICARDIE	G. DUMUR	6
PICARDIE CREIL	M. CHEVALLIER	2
RHÔNE-ALPES	J.-P. COINTAULT	4
AMICALE DES ANCIENS D'EGLETONS		EXCUSÉ
CHAMPAGNE INTEC		EXCUSÉ
	TOTAL	**41**

2 En préambule, le Président présente les excuses d'un certain nombre d'absents : Pierre CESSOT, ancien Président National, R. CROSARA, J. FLOQUET, P. JADOT, D. LOUVEL, H. MATHIVAUD, J.-F. RAPHAËL, D. TRACY, qui pour des raisons diverses n'ont pu assister à cette assemblée.

Il est donné lecture des sociétaires disparus au cours de l'année. Une minute de silence est observée.

Le Président rappelle les projets de résolutions objets d'une annexe à la convocation et fait procéder aux votes.

Résolution n° 1 — Adoption du Compte Rendu de l'A.G.O. du 26 mai 2011

La collectivité des Sociétaires adopte à l'unanimité le compte rendu de l'Assemblée Générale inséré dans la revue n° 154 *"Le Monde de la Technologie"* de juin 2011.

Résolution n° 2 — Rapport moral d'introduction et d'activité du Président

La collectivité des Sociétaires adopte à l'unanimité le rapport d'introduction et d'activité présentée par le Président Jean-Pierre COINTAULT.

Résolution n° 3 — Rapport financier - Exercice 2011 / Rapport des Vérificateurs aux Comptes

La collectivité des Sociétaires, après avoir pris connaissance des comptes, du bilan, du compte de résultats et du rapport des vérificateurs aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, les adopte à l'unanimité tels qu'ils lui sont présentés par le Président et le Trésorier et donne quitus à ceux-ci de leur gestion.

LES COMPTES DE RÉSULTATS SECTORISÉS

A noter pour l'exercice 2011 :

Secteur Associatif		Secteur lucratif (location des murs nus)	
Total des produits	64 851,52 €	Total des produits	53 656,00 €
Total des charges (hors amortissements)	90 390,13 €	Total des charges	11 437,86 €
Déficit avant amort.	25 538,61 €	Profit avant amort.	42 218,14 €
Amortissements	7 927,60 €	Amortissements	8 240,96 €
Déficit après amort.	33 466,21 €	Excédent après amort.	33 977,18 €
Bénéfice cumulé Exercice 2011 =		**510,97 €**	

Soit un bénéfice comptable de **510,97 €** que l'Assemblée Générale a décidé d'affecter au poste "report à nouveau".

117e Assemblée Générale

Résolution n° 4 — **Taux de contribution à l'Union Confédérale pour l'Exercice 2013**

La collectivité des Sociétaires adopte à la majorité les taux de contribution et d'abonnement à l'Union Confédérale pour l'exercice 2013 présentés par le Président et le Trésorier.

CONTRIBUTION 2013

- **Contribution versée par les Fédérations/Associations :**
  - **Etudiants** (2 premières années d'adhésion) ..... **Gratuit**
  - **Adhérents juniors** (-25 ans) ..... **5,00 €**
  - **Adhérents seniors** ..... **16,00 €**
- **Contribution membres isolés** ..... **35,00 €**
- **Montant de l'abonnement à la Revue** ..... **19,00 €*** (Qu'il y a lieu d'ajouter aux montants ci-dessus)

* ***A titre promotionnel gratuité pour les adhérents étudiants et juniors.***

Résolution n° 5 — **Budget prévisionnel pour 2012**

La collectivité des Sociétaires adopte à l'unanimité le budget prévisionnel 2012 présenté par le Président et le Trésorier.

Résolution n° 6 — **Élections des tiers sortants des Administrateurs**

Le tiers sortant était composé de Jacky BARROIS (Nord Picardie), Maurice DENIS (Auvergne), Michel FLAMENT (Ile-de-France), Christian GOIGOUX (Paris) et en candidat libre Michel GIBAUD pour un mandat de 3 ans.

Ces 5 camarades ont été reconduits à l'unanimité par l'Assemblée Générale pour une durée de 3 ans.

ÉLECTIONS DU CONSEIL DE DIRECTION

Le Conseil d'administration qui a suivi l'A.G. a élu à l'unanimité le Conseil de direction suivant :

Président : Jean-Pierre COINTAULT ;
Vice-Présidents : Alain SAUSSE et Maurice DENIS ;
Secrétaire : Michèle RICHARD ;
Trésorier : Bernard GUIDOUX ;
Trésorier-Adjoint : Michel GIBAUD.

CHARGÉS DE MISSION

- *Conseiller du Président chargé des relations amicales et des Manifestations* : Jean-Pierre PANGAUT
- *Intendance du Siège* : Jacques JACQUEMIN ;
- *Gestion du Fichier et des Effectifs* : Michel FLAMENT.

Résolution n° 7 — **Rapport moral d'orientation *présenté par le Président J.-P. COINTAULT***

En préambule le Président déclare qu'il ne lui a paru utile de proposer un nouveau texte : *"Les années se suivent et nous sommes obligés de constater que nos orientations butent sur deux faits inexorables : l'absence de relève pour prendre des responsabilités au sein de l'Association et l'abandon par la plupart de nos fédérations/associations de notre mission première qui est la promotion de l'enseignement technique. Heureusement, l'amitié et la fidélité restent des valeurs sûres qu'il nous faut préserver mais qui ne suffiront pas à sauver notre vieille dame d'une mort certaine, même si l'agonie peut prendre quelques années encore".*

Le Président déclare maintenir et développer nos acquis :

- Notre positionnement national et notre réseau de fédérations régionales.
- La location d'une partie de nos locaux qui représente près de la moitié de notre budget.
- La revue "Le Monde de la Technologie" qui reste la vitrine auprès des adhérents et le trait d'union attendu par les plus anciens. Il rappelle que faute de volontaires sa pérennité n'est pas assurée.
- Le site Internet qui est le point d'entrée attendu par les jeunes générations.

Le Président propose de développer les actions de promotions de l'enseignement Technique :

A l'image des "Olympiades des Ateliers Scientifiques et Techniques des Collèges" organisées par le Groupe Bourbonnais ou des "Ateliers de la Découverte Professionnelle" organisés conjointement avec l'Inspection Académique de l'Essonne. Ces deux manifestations ont été parrainées et subventionnées par France Intec.

Et de poursuivre :

- Les actions qui marchent à l'image de ce qui se fait à Montluçon.
- L'approche des lycées techniques et surtout des équipes pédagogiques volontaires pour un partenariat avec France Intec.
- L'aide financière à nos fédérations/associations désireuses de développer un projet promotionnel destiné au recrutement de nouveaux adhérents.

Encore une fois ces orientations bien que modestes resteront lettre morte si elles ne sont pas portées par les Présidents des Fédérations/Associations et leurs équipes sur le terrain.

Questions diverses

Force de constater l'absence d'engagement des uns et des autres pour une relève, Alain SAUSSE estime nécessaire de donner suite à cette enquête menée en 2011. Il souhaite que l'on en tire les conséquences et que les prochains conseils d'administration en prennent la mesure. Compte tenu de la complexité du problème, il semble judicieux de s'entourer de conseils et pourquoi pas rencontrer un conseil professionnel, un avocat spécialisé en milieu associatif, tout au moins un professionnel avisé, car la plupart des membres sont peu avertis pour étudier intégralement des pistes de réflexion.

Il suggère de prévoir un budget à cet effet.

Le président est d'accord sur ce principe et propose la délibération suivante : *"l'Assemblée Générale mandate le conseil d'administration à s'engager dans une démarche de conseil et recherche de cabinets ou avocats spécialisés extérieurs afin de connaître toutes les possibilités de réorientation de l'UCIT France Intec".*

A l'unanimité, l'assemblée adopte cette proposition.

Résolution n° 8 — **Pouvoirs**

La collectivité des sociétaires confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt ou autres nécessaires.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité par la collectivité des sociétaires. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 h 55.

A l'issue du Conseil d'Administration les administrateurs et accompagnants se retrouvent autour d'un buffet bien agréable offert par France Intec.

Auvergne

Visite du Centre de Secours et d'Incendie de Clermont-Ferrand

Sous le ciel maussade de ce mardi 6 mars, une quinzaine de membres et sympathisants du Groupe Auvergnat s'est présentée pour la visite du Centre de Secours Principal de Clermont-Ferrand.

Cette visite a été particulièrement captivante et a permis d'en savoir davantage sur un corps de métier qui inspire respect et admiration.

Vue aérienne du Centre, 19, place Turgot à Clermont-Ferrand.

Les Lieutenants LAUNAY et HAYEZ qui nous ont accueillis en salle de réunion nous ont présenté avec brio et convivialité leur activité professionnelle.

Après avoir répondu au "feu" roulant de nos questions, ils nous ont guidés dans les locaux du centre pour découvrir les installations et matériels.

Ce genre de visite nous a tous satisfaits et nous en redemandons.

Bernard JEANNOT

Signature d'une Convention de partenariat entre le RECTORAT de CLERMONT-FERRAND et la Fédération FRANCE INTEC AUVERGNE

Le mardi 3 avril s'est déroulée au Rectorat de Clermont-Ferrand une cérémonie exceptionnelle pour FRANCE INTEC.

En effet c'est la première fois qu'une entité de notre association signe une Convention de partenariat avec un Rectorat.

De droite à gauche : Les signataires de la Convention,
Madame le Recteur Marie-Danielle CAMPION, Jean ROSIER, Jean FLOQUET et Maurice DENIS pour la Fédération Auvergne et ses Groupes.

Cette convention engage réciproquement, la Fédération Auvergne et les 3 groupes actuels ou futurs qui la composent à des obligations de coopération avec le Rectorat, car ils ont des objectifs communs, à savoir le développement des relations entre le monde de la formation et celui de l'entreprise au profit :

- de l'orientation, de l'insertion des jeunes dans le monde du travail, et de leur épanouissement dans la vie professionnelle et leur vie personnelle ;
- du développement de l'Economie.

Ils s'engagent réciproquement à coopérer et mettre en œuvre leurs moyens pour atteindre ces objectifs, à savoir, en particulier, orienter les jeunes vers les filières professionnelles, technologiques et scientifiques, développer les relations Enseignement-Industrie, assurer le développement de la Culture Technique.

C'est un programme ambitieux que les partenaires ont signé, ils devront participer activement aux actions prévues pour renforcer les liens Écoles-Entreprises.

Cette première convention doit servir d'exemple pour les autres Fédérations et Groupes qui devraient s'inspirer des actions faites en Auvergne, la principale étant ***"les Olympiades des Ateliers Scientifiques et Techniques des Collèges"***.

Essonne

Séjour en Normandie et Assemblée Générale

Pour le 1er jour, c'était la ville de Caen, et une croisière canal et Pegasus Bridge qui nous attendait.

Après une visite guidée, de la ville, en compagnie de notre guide Gérard, nous nous retrouvons pour le déjeuner au restaurant "les Lys". Pour la croisière nous embarquons à bord du Boëdic et c'est aux accents normands que nous découvrons les monuments qui bordent le canal de Caen à la mer jusqu'à Ouistreham et passage au célèbre Pegasus Bridge. ***Un incontournable !***

Le pont de Bénouville surnommé : "Pegasus Bridge" se situe à 6 km au Nord de Caen, ou le Gal Richard Gale (commandant de la 6e division aéroportée britannique) décide d'attaquer avec une force spéciale de 6 planeurs, chacun transportant 30 hommes. Trois planeurs débarqueraient et prendraient le pont de Bénouville tandis que les 3 autres débarqueraient et prendraient le pont de Ranville, puis nous débarquons à Ouistreham.

Ouistreham se définit par trois lieux, trois identités, trois caractères très affirmés : **le Bourg, le Port et la Plage**.

C'est Asnelles que nous visitons l'entreprise ostréicole la Calvadosienne. Entreprise adaptée crée par l'ACSEA en 1991, la Calvadosienne est une entreprise ostréicole qui accueille 20 travailleurs handicapés. Située à l'est du port historique d'Arromanches, sur la commune d'Asnelles-Meuvaines, la Calvadosienne nous propose une dégustation d'huîtres pleine mer dont la saveur unique et appréciée des palais des Tamalous. A la fin de cette visite, vous serez incollable sur l'huître et son environnement.

C'est à notre hôtel 2** à Tracy-sur-Mer et avant le dîner que se tient l'Assemblée Générale statutaire du Groupe.

Réunion studieuse qui conforte et remercie les deux pivots que sont nos amis, Michel COCHETEL (Président) et Jacki MÉTAIS (trésorier).

Ce sont 30 joyeux Tamalous qui se sont retrouvés pour une agréable sortie de 48 heures les 5 et 6 avril

Bonne dégustation Lilou

Pour le 2e jour ce sont les plages du débarquement et notamment Sainte-Mère-Église et le Musée Airbone.

Situé au Nord Cotentin dans un parc de 3 000 m² à proximité de l'église, ce musée de légende est un hymne à l'extraordinaire épopée des parachutistes américains des 82e et 101e divisions aéroportées qui plongèrent sur Sainte-Mère-Église dans la nuit du 5 au 6 juin 1944.

Un premier bâtiment en forme de parachute abrite un planeur Waco dans son état d'origine, ainsi que de nombreuses vitrines garnies de documents d'époque, de témoignages, d'armes, de munitions, etc. Dans le deuxième bâtiment en forme d'aile delta, nous découvrons l'avion Douglas C47 Argonia ayant participé au largage de parachutistes et au remorquage de planeurs lors du Débarquement. Entre l'exposition du Débarquement aérien, les vitrines garnies de documents d'époque, d'armes ou de photos et son film original "Combat pour la Liberté", c'est un véritable dépaysement qui nous attend dans les trois bâtiments, composant ce lieu de mémoire construit en hommage à tous ceux qui se sacrifièrent pour notre Liberté en 1944.

En quittant le Musée d'Airborne, il nous reste le souvenir poignant de ces heures tragiques qui firent rentrer Sainte-Mère-Église, son église et ses environs, dans l'Histoire.

La Pointe du Hoc : nous arpentons les falaises de la Pointe du Hoc qui symbolisent le courage du Colonel Rudder et de ses 225 Rangers au matin du 6 juin 1944.

C'est au restaurant "le Duguesclin" à Grand-Camp-Maisy, avec une superbe vue sur mer, que nous savourons un délicieux déjeuner.

Le cimetière militaire américain de Colleville-sur-Mer : sur 70 hectares, 9 387 croix de marbre blanc parfaitement alignées témoignent du courage des troupes américaines en Normandie.

Puis c'est le retour ou les 30 joyeux tamalous sont très heureux d'avoir partagé en commun ces 2 jours.

Après les adieux, chacun forme des vœux pour une prochaine sortie.

Liliane

Promotion de l'Enseignement Technique auprès des collégiens

"Trophées de la découverte professionnelle 2012"

à LONGJUMEAU, le jeudi 10 mai 2012

Comme chaque année l'inspection Académique de l'ESSONNE organisait conjointement avec le groupement des Conseillers de l'enseignement technologique un concours destiné aux collèges du département. FRANCE INTEC qui a parrainé cette manifestation était représentée par son Président Jean-Pierre COINTAULT, par ailleurs président du groupement des C.E.T. de l'Essonne.

Le concours qui réunissait 13 collèges du département s'est déroulé comme l'an passé au Lycée professionnel J.-PERRIN de Longjumeau, Proviseur J. F ROBERT.

M. WASSENBERG Directeur des services académique qui présidait la cérémonie de clôture a chaudement remercié les Sponsors dont FRANCE INTEC, représentée par ailleurs par Alain SAUSSE.

Le Challenge du GCET 91 a été attribué au Collège du Pont de bois de SAINT-CHERON pour son projet "les métiers du spectacle" organisé en liaison avec l'Opéra de Massy. Ils ont construit une superbe maquette afin de présenter les 3 volets des métiers : administration, artistique, technique.

Lors de la remise de la coupe, Jean-Pierre COINTAULT a mis en valeur la mission de FRANCE INTEC et des C.E.T. pour la promotion de l'enseignement technique auprès des jeunes des collèges.

Il les a félicité pour la qualité et le sérieux des projets présentés, et les a incité à s'engager dans des filières technologiques où ils trouveront à coup sûr une satisfaction personnelle.

Remise du trophée des CET : J.-P. COINTAULT et C. WASSENBERG, Directeur des services Académiques de l'Essonne

---

Événement

Création de l'Institut Mines-Télécom

L'Institut Mines-Telecom a été crée le 1er mars 2012. L'école des Mines de Douai fait partie de ce nouvel établissement public d'enseignement supérieur et de recherche qui groupe les 6 écoles des Mines et les 4 écoles de l'Institut Télécom sous tutelle du MINEFI (Ministère de l'Économie, des Finances, et de l'Industrie), soit 10 grandes écoles d'ingénieurs et management rassemblant près de 12 000 étudiants avec leurs deux filiales.

Ce groupe représente un effectif de 1 700 doctorants venant compléter la force de recherche propre de l'Institut et de ses écoles, renforcée par les équipes d'**Armines**, et plus de **3 600 diplômés** par an, dont **2 100 ingénieurs**.

Les 10 écoles de l'Institut Mines-Télécom, ses 2 filiales **Eurecom** et **Télécom Lille 1**, son partenaire stratégique **l'Ecole des Mines de Nancy,** et ses **10 écoles associées** constituent d'ores et déjà une force de premier ordre au plan national dans l'offre de formation technologique, managériale et scientifique, mais également en matière de recherche et d'innovation.

Pour Pascal FAURE, Vice-Président du Conseil Général de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies (CGIET), *"La page d'un nouveau livre s'ouvre. Il nous appartient maintenant d'écrire son histoire au bénéfice de chacune des écoles, en tirant parti de leurs synergies et de leurs complémentarités, pour valoriser et enrichir leur modèle et leurs domaines d'excellence et conforter la valeur ajoutée qu'elles apportent à leurs partenaires".*

Salon

Daimler AG

DENZA, *une marque pour la Chine*

Daimler et son partenaire chinois BYD, ont dévoilé la première Denza 100 % électrique au salon de Pékin

Lancée à Shenzhen en mars dernier, la marque Denza a présenté son premier véhicule au Salon Auto China 2012 à Pékin. Cette marque appartient à BYD Daimler New Technology (BDNT), première Joint Venture chinoise dédiée à 100 % aux véhicules fonctionnant, totalement ou partiellement, à l'électricité. Selon les autorités locales, le marché des New Energy Vehicules (NEV) devrait passer de 10 000 à 5 millions d'ici 2020.

Les premiers prototypes - le modèle de série sera lancé l'an prochain - circulent déjà. Quelque 200 ingénieurs et autres experts des groupes allemand et chinois travaillent sur ce projet.

BYD apporte son expertise en matière de batteries et de systèmes électriques. Daimler se concentre sur les aspects architecture, sécurité et qualité. Ce prototype de limousine électrique à hayon, dévoilé à Pékin, est 100 % électrique.

Entièrement conçu localement, il sera construit et vendu seulement en Chine. Les portes arrière antigonistes ouvrent sur un habitacle doté d'un original système d'ambiance lumineuse et de décorations en bois et cuivrées. Il reçoit des sièges arrière avec dossier réglable, cultivant un esprit très "lounge".

Carnet

Nos peines

Nous avons eu la tristesse d'apprendre l a disparition de quelques amis.

Bernard DUPRAT, *fils de notre Ami Robert DUPRAT (TA 39)*
Georges BERGERET, (*LY 46*)
Henri CARRE, (*VZ 36*), Médaille de bronze et de fidélité de l'association.
Raymonde ROUVRE, *épouse de notre ami Fernand ROUVRE* (NA 38)

A leurs proches nous adressons nos biens sincères condoléances.

"Je conviendrais bien volontiers que les femmes nous sont supérieures, si cela pouvait les dissuader de se prétendre nos égales."

Sacha Guitry

OFFRES D'EMPLOI

BULLETIN D'ADHÉSION à FRANCE INTEC et/ou d'abonnement à la Revue : "*Le Monde de Technologie*" : année 2012

❒ **ADHÉSION** avec accès à tous les services de l'Association, cotisation annuelle de..... **34 €** *(sans abonnement à la revue LE MONDE DE LA TECHNOLOGIE)*
❒ **ABONNEMENT annuel** à la revue "LE MONDE DE LA TECHNOLOGIE"..... **20 €** *(sans adhésion à FRANCE INTEC)*
❒ **ADHÉSION et ABONNEMENT** ..... **53 €**

Règlement joint par chèque à l'ordre de FRANCE INTEC

➡ **Merci de compléter les renseignements ci-dessous :**

❒ Madame ❒ Monsieur

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Fait à ..... le ..... signature

Bulletin à retourner à :
FRANCE INTEC
106, av. Félix-Faure - 75015 PARIS
Dès réception un questionnaire vous sera adressé afin de compléter les informations ci-dessus.
Ces renseignements feront l'objet d'un traitement automatisé, dans le respect de la loi du 6 octobre 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Bienvenue à FRANCE INTEC

Avec la volonté de tous,
avec beaucoup d'enthousiasme et de persévérance,
nous avons construit un édifice
dont les portes vous sont ouvertes.

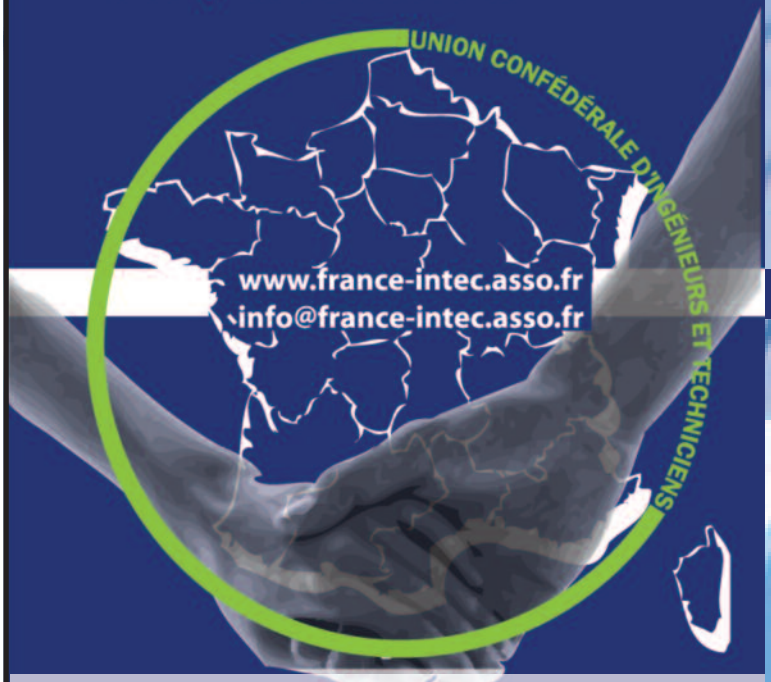

Union Confédérale d'Ingénieurs et Techniciens
106, avenue Félix-Faure - 75015 PARIS
Tél. 01 45 54 54 54 — Fax 01 45 54 31 63

"Ensemble pour réussir"

Les Vocations et les Services de F. I.

NOTRE IDENTITÉ

Fondée en 1898 autour des Ecoles Nationales Professionnelles, reconnue d'utilité publique en 1922 et placée sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, **l'Union Confédérale d'Ingénieurs et techniciens "FRANCE INTEC"** dans sa forme présente regroupe les diplômés de l'enseignement technique supérieur BTS, DUT, Licence professionnelle, ingénieurs ou de formations équivalentes.

La confédération, dont le siège national est situé à Paris, s'appuie sur des fédérations régionales, des associations d'écoles, et des membres à titre individuel.

NOS BUTS

- Valoriser et promouvoir **l'enseignement technique et professionnel.**
- Développer des partenariats actifs entre les mondes de la formation et de l'entreprise.
- Entretenir les réseaux nécessaires pour aider nos adhérents en terme de qualification, d'orientation, de formation, de placement ou de promotions dans le cadre de l'entreprise.
- Représenter l'intérêt de ses adhérents auprès de l'État, des professions et des groupements français ou étrangers.
- Aider ses membres à compléter leur **formation** de base, et à valider les acquis par l'expérience (VAE)

NOS SERVICES

Un site internet **www.france-intec.asso.fr** regroupant les informations de l'association au niveau national et régional, ainsi que le service emploi.

Un magazine trimestriel **"Le Monde de la Technologie"** d'informations et d'échanges sur les professions et la vie associative.

Un annuaire clé des échanges relationnels, amicaux ou professionnels entre les membres de l'association.